

## **18 novembre : Le moment et la manière. Film et débat à Aubusson**

Une vingtaine de personnes présentes pour le débat proposé par le Dr Philippe Maddaleno (soins palliatifs, Tulle) pour l'admd.

***Merci à ce médecin pour son analyse intelligente de la loi Leonetti, avantages et inconvénients, et à son exposé pour des directives écrites.***

Ce film nous laisse sur notre fin. Car quel débat ouvre ce documentaire ? Le silence de la salle a laissé le Dr nous faire un exposé de la loi Leonetti, et des difficultés des médecins (loi floue) et des malades pour se faire écouter, avec ou sans directives anticipées.

Ce n'est qu'un reportage sur une fin de vie où la personne ne pense qu'à une chose : vivre. Elle est encore jeune et on la comprend. Ce film est un constat et n'incite guère à un débat d'idées, même contradictoires. On remarque qu'en 14 ans de lutte contre le cancer - tous savent cette maladie mortelle à plus ou moins longue échéance, sauf guérison rare - cette dame ne s'est jamais vraiment renseignée pour un acte volontaire de fin de vie : elle voulait vivre, tout simplement, encore jeune, et pourquoi pas ?

**Elle parlait vaguement de ce que le fait de savoir quoi prendre pour en finir avec sa vie l'aurait rassurée, mais elle n'a pas cherché à le savoir.**

Ceux qui veulent se renseigner sur la Suisse ou d'autres pays plus libéraux que la France trouvent tout sur internet. Il n'est pas nécessaire de se déplacer. Pourquoi ne l'a-t-elle jamais fait ? Parce que ce n'était pas sa volonté. Respect.

Entre Dignitas (constamment mis en procès par ceux qui contestent cette façon de voir et jamais condamné : la Suisse n'est pourtant pas tendre avec ceux qui feraient de l'aide au suicide de façon égoïste et profitable : association à but non lucratif), et les associations plus récentes : exit international et life-circle, ouvertes aux étrangers, chacun peut se renseigner et décider selon son désir. Toutes les associations françaises (4) pour « mourir dignement » vous renseignent précisément sur les aides possibles en Suisse et sur la Belgique (où il faut être résident et suivi par un médecin belge depuis 6 mois) et vous aident à remplir les dossiers nécessaires, encore faut-il leur demander, donc le vouloir. C'est un travail de longue haleine.

**Elle se fiait vaguement à son adhésion admd et à des directives apparemment vagues (nul ne les détaille dans le film):**

Pas d'acharnement, oui, mais à partir de quand ? Sans précision : quand elle le dirait, et elle ne l'a jamais dit.

Pas de souffrances : apparemment peu de souffrances morales entre un bon entourage et la volonté de vivre, douleurs plus ou moins apaisées par les traitements.

**Elle semble avoir été écoutée : soins attentifs pour moins de souffrances, sédation finale de quelques jours. Une belle vie jusqu'à la mort. Que demander de plus ?**

Demander dans ses directives : pas d'acharnement, pas de souffrances, mort douce, n'est que la demande d'appliquer la loi. *Faut-il vraiment écrire qu'on demande l'application de la loi, sans autre précision ? Il me semble que cela ne sert à rien, ni au médecin, ni au patient.*

***La loi devrait être appliquée, tout simplement.***

***Il est vrai que rien n'a été prévu pour son application, hors la bonne volonté des médecins.***

***Ni contrôles indépendants, ni sanctions.***

***Directives ni contraignantes, ni opposables : nul ne peut se plaindre de ne pas être écouté.***

**EVIDEMMENT LA LOI DOIT CHANGER, pour une loi claire, des directives opposables, des contrôles et des sanctions prévus.**

**Mais on voit LA NÉCESSITÉ D'UNE ÉDUCATION AU « MOURIR » tant pour les citoyens et leurs directives que pour les médecins :**

- connaissance des lois, modification des lois,
- connaissance des moyens (soins palliatifs et suicide aidé),
- volonté de prendre sa vie en mains ou de la laisser aux mains des médecins voire d'une famille rarement unie (ce qui provoque des haines de longue durée, comme dans maints héritages)

**IL EST IMPERATIF QUE CEUX QUI VEULENT ETRE ECOUTES ECRIVENT LEURS VOLONTES POUR LEUR FIN DE VIE.**

Ce n'est que le premier pas vers la liberté de choix, mais il est indispensable.

Comment demander le respect d'idées vagues, non clairement formulées ? Impossible.

Si la majorité des français avaient écrit leurs directives, il serait plus facile d'exiger leur caractère contraignant, opposable. A vos plumes !

**Vous trouverez sur le site de AAVIVRE ... sa fin de vie : [www.aavivre.fr](http://www.aavivre.fr)**

**toutes les questions à vous poser pour faciliter votre réflexion et l'écriture de vos directives, personnalisées.**

*Nous, membres de l'association, sommes au service de tous ceux qui nous demanderaient de l'aide sur ce sujet, par téléphone, mail ou rencontre.*